

Paris, le 8 octobre 2009

GONELLA PRODUCTIONS

Monsieur Cédric GONELLA
1 Chemin de la Sabatière
13400 AUBAGNE

affaire suivie par Marie-Louise Tainha
(01 44 34 36 71)

Monsieur,

Vous nous avez adressé le 25 septembre 2009 un dossier de demande d'autorisation d'exercice en qualité de producteur de courts et longs métrages, de distributeur, importateur et exportateur et courtage de films cinématographiques.

Les autorisations d'exercice des entreprises ressortissant de l'industrie cinématographique, à l'exclusion de celles de l'exploitation, ont été supprimées par l'ordonnance n°2009-901 du 24 juillet 2009.

Vous voudrez bien trouver en retour votre dossier.

Toutefois, à toutes fins utiles, votre entreprise a été enregistrée dans notre base de données informatique.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service des professions



Alain LAMEYRE